ARRITTI

nu 2761 da u 15 à u 21 di settembre 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Affaire Yvan Colonna p. 5

Scandale d'État

Comité stratégique sur l'avenir de la Corse

Femu a Corsica fixe son cap

La deuxième réunion du Comité Stratégique mis en place par les accords passés entre Gérald Darmanin et Gilles Simeoni aura lieu cette semaine. Pour Femu a Corsica, il s'agit de peser sur cette négociation qui doit conduire à un premier statut d'autonomie pour la Corse. À lire en p.3-4

Recul des droits linguistiques en Europe

L'intergroupe des minorités du Parlement européen tire la sonnette d'alarme

p. 6-9

Le Piana : premier ferry équipé d'un filtre à particules

p. 10

L'11 di sittembre hè a *Diada*, a festa naziunale catalana. Ogni annu sò decine di millaie à sfilà in carrughju. Certe volte sò fallati à millioni per celebrà a nazione è bramà l'indipendenza catalana. Arritti li lampa un ochjata quì sparghjendu u so innu naziunale, *Els Segadors*, i falciadori.

poesia

Els Segadors / I falciadori

Catalunya triomfant,
Tornarà a ser rica i plena.
Endarrera aquesta gent
Tan ufana i tan superba.

Bon cop de falç!
Bon cop de falç,
defensors de la terra!
Bon cop de falç!

Ara és hora, segadors.
Ara és hora d'estar alerta.
Per quan vingui un altre juny,
Esmolem ben bé les eines.

Que tremoli l'enemic,
En veient la nostra ensenya.
Com fem caure espigues d'or,
Quan convé seguem cadenes. ■

Catalogna triunfante
Vulterà ricca è pruspera
Fora tutta sta ghjente
Vanitosi è disprezzanti.

Colpu di falce!
Colpu di falce,
difensori di a terra!
Colpu di falce!

Ora ghjè l'ora falciadori
Ora ghjè l'ora d'esse attenti
Da quandu vulterà
un altru ghjugnu
I nostri arnesi arruteremu.

Chì u nemicu trema
À a vista di a bandera
Cum'è no femu casca
e spiche d'oru
Tempu venutu rumperemu
e catene. ■

ARRITTI
U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Minaccia

A guerra hè sempre stata brutta. Ùn ghjova nunda à lagnassi di i mèttodi gattivi impiecati, hè a guerra, è tutti i mezi sò boni à disprezzà è addebbulisce u nemicu. Frà e mullizzerìe ch'elli ponu fà l'omi trà d'elli, a guerra in Ucràina hà mustratu quantu l'Umanità s'hè inventatu un mezu di destruzzione massiva cù u nucleariu. Era statu inventatu cume mezu cusì dettu di «dissuasione», di chè fà abbastanza paura per ùn purtà l'altru à attaccavi lite... invece nò, bellu cuntrariu, hè mezu putenziale di destruzzione definitiva. O quasi. U nucleariu ùn hè più solu dissuasione, cù a guerra in Ucràina, hè diventatu un arma, un mezu di pressione effettivu chì pò esse impiecatu senza vergogna. S'hè vistu prima cù a centrale di Cernobile, o ciò chì ne ferma di perìculu tamantu cù u so sarcofagu bellu scaghjulu ch'hà custatu milliardi è ch'hè sempre à minaccià l'Umanità. I Rùssii si ne sò ghjuvatu cum'è scudu per ammansà e so truppe è pudè lampà i so missile nant'à l'ucrainani senza ch'elli pòssinu risponde, cù u rìsicu di tuccà u sarcofagu... L'affare hà duratu qualchi settimana eppò i Rùssii si sò avvisti ch'elli mettìanu in perìculu i so suldati cù e pòlvere radiuattive à l'intornu di a centrale ciambuttata sopralocu da i passi è veni di i so camioni militari... Parechji suldati sò cascati malati. È tandu, si ne sò andati i Rùssii... Cù a centrala di Zaporijia, a più grande d'Auropa cù i so sei riattori, si sò perfezziunati... ghjuvèndusine cum'è arma è cum'è rischiglia ecunòmica, è pocu imprema s'elli pìglianu u rìsicu di fracicà i sistemi di cuntrollu è di securità di a centrala! A Francia è l'altre nazioni nuclearie ci anu fattu crede sinamente à avà chì u nucleariu civile ùn avìa nunda à chì vede cù u nucleariu militare è ch'ellu ùn ci era nunda di più sicuru.... Si vede oghje ch'ellu ùn hè vera cù a battaglia per cuntrullà a centrala è a minaccia ch'ella raprisenta per l'Auropa sana. I prottoccoli di securità è e cunvenzione internaziunale sò belle è bone... in tempu di guerra ùn vàlenu tant'affare. Hè un fattu, l'indùstria nuclearia hè un perìculu per l'Umanità, in tempu di pace, cum'è tecnulugìa ch'hà e so debbulezze, è in tempu di guerra cume strumentu di pressione è rìsicu maiò. A presenza di centrale nuclearie nant'à i campi di guerra pò cambià u risultatu d'un cunflittu. Dapoi u principiu di sta guerra, l'Auropa è l'Otan s'impedìscenu d'intervene di più per vìa di sta minaccia nuclearia. È oghje chì l'Ucràinani ripìglianu un pocu di fiatu, chì ferà un Poutine addebbulitu è inghjuliatu? Cù Cernobile, s'hè vistu u perìculu tamantu di un sbagliu umanu. Cù Fukushima, s'hè vistu u perìculu tamantu di e cunsequenze d'una catastrofa naturale. In Ucraina si vede u perìculu tamantu di un usu militare di stallazioni nuclearie civile. Tandu, persiste à vulè custruisce centrale nove per regulà a crisa energètica mundiale, cuntinuà di multiplicà i reattori civili per dà di pettu à a crisa climàtica, hè un incuscenza è un irrispunsabilità di pettu à tamanti rìsichi pè a pianetta! ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Comité stratégique sur l'avenir de la Corse

Femu a Corsica fixe son cap

Par un rassemblement nombreux – 300 personnes – à la Testa Ventilegne sur la commune de Figari dans l'Extrême Sud, la rentrée politique de Femu a Corsica a voulu marquer les esprits alors que la deuxième réunion du Comité Stratégique mis en place par les accords passés entre Gérald Darmanin et Gilles Simeoni aura lieu cette semaine. Pour le parti du Président du Conseil Exécutif, il s'agit de peser sur cette négociation qui doit conduire à un premier statut d'autonomie pour la Corse.

Le choix de ce site désormais propriété du Conservatoire du littoral puise sa logique dans les toutes premières heures du mouvement autonomiste, quand l'ARC publiait, en 1974, le premier manifeste intitulé *«Autunumia !»*. Dans le même temps, l'État était alors imprégné par la «planification» mise en œuvre par la toute puissante Datar, qui avait missionné un grand cabinet américain pour définir un «projet économique» pour la Corse, *l'Hudson Institute*, dont l'étude gardée secrète avait été dévoilée par Arritti. Le Schéma d'aménagement de la Corse qui en avait découlé avait alors planifié, sur ce seul site de la Testa-Ventilegna, acheté peu avant par la banque Rothschild, la construction de milliers de lits touristiques. Rothshild avait investi, comme d'autres banques, en étant aidée par la Setco (Société d'équipement touristique de la Corse), dirigée par un fonctionnaire directement nommé en Conseil des ministres, et avait pu ainsi acquérir d'immenses propriétés. Elle avait été aussi l'acquéreur du domaine des Agriate dans le golfe de San Fiurenzu, lui aussi désormais rétrocédé au Conservatoire du littoral. Mais d'autres, aux noms moins retentissants, l'avaient rejointe dont les biens sont toujours en devenir, cinquante ans après. La Banque Lefebvre par exemple a été l'autre grand propriétaire des domaines côtiers de Bonifaziu (Balistra, Rundinara) et aussi de Carghjese, et de multiples autres emprises foncières ont alors été opérées dans tous les plus beaux endroits de Corse, jusque dans la baie de Girolata dont une bonne partie du linéaire côtier est encore propriété d'une de ces sociétés foncières aujourd'hui perdues de vue.

La dénonciation de l'ARC, puis les événements d'Aleria, ont mis un coup d'arrêt à cette machine spéculative alors accompagnée par l'État et qui devait, en une ou deux décennies, amener le littoral corse au niveau de ce que les «aménageurs» de la Datar avaient réussi à faire sur le littoral languedocien : la Grande Motte, Narbonne Plage, etc.

Cinquante ans après, le tout tourisme spéculatif reste malheureusement d'actualité sur l'île, et l'autonomie de la Corse n'a jamais été acceptée par l'État qui veut garder la haute main sur les choix fondamentaux pour l'avenir.

En se hissant au sommet du promontoire de la Testa qui domine tout le littoral Sud Ouest de l'Extrême Sud, les militants de Femu a Corsica ont à la fois rappelé ce que le nationalisme organisé avait réussi à mettre en échec alors, notamment l'UPC avec le soutien d'Arritti, et ils ont mis en avant pour l'avenir la nécessité de garder le contrôle de sa terre comme exigence première du peuple corse.

Un demi-siècle après, les urnes ont donné 68% des voix aux successeurs des résistants des années 70. À l'époque ils étaient une poignée et les grands élus du clan dominaient la vie politique insulaire en cautionnant les intentions débridées de l'État français. Aujourd'hui, ils accompagnent le Président du Conseil Exécutif dans la négociation qui s'ouvre enfin.

Car il est essentiel de ne pas réduire le comité stratégique mis en place après les événements de mars consécutifs à l'assassinat d'Yvan Colonna à un vase clos entre des élus corses et des ministres, ou, plus probablement, au fil du temps, des membres des cabinets des ministres. Car l'ENA est une fabrique de cadres qui n'a pas changé de logiciel depuis les années 70, et leur boussole politique est restée la même. Le grand manitou de la Datar des années 60-70 était un dénommé Pierre Racine et une promotion récente de l'ENA a porté dans la haute fonction publique un bataillon d'énarques issus justement de la «promotion Racine» !

Seule une mobilisation de terrain obligera les politiques et le gouvernement à aller de l'avant dans la négociation, malgré les énarques, malgré le Conseil Constitutionnel, malgré tous les jacobins qui dominent encore l'appareil d'État en France. Ainsi en a-t-il été du rapprochement sur l'île d'Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, après qu'Yvan Colonna ait été la victime directe de cet État profond.

Nous avons les moyens politiques de réussir la négociation qui s'ouvre. Encore fallait-il en faire la démonstration. Depuis dimanche, à Figari, c'est chose faite. ■

* *Lire également en p.4*

A rientrata pulìtica di Femu a Corsica

Femu a Corsica faisait sa rentrée politique ce dimanche 11 septembre à la Testa Ventilegna (lire également notre éditorial). 300 responsables et militants se sont rassemblés à la veille du second rendez-vous à Paris de discussions sur l'avenir de la Corse, qui devrait se tenir ces tous prochains jours.
Extrait du discours de François Martinetti, Secrétaire National de Femu a Corsica.

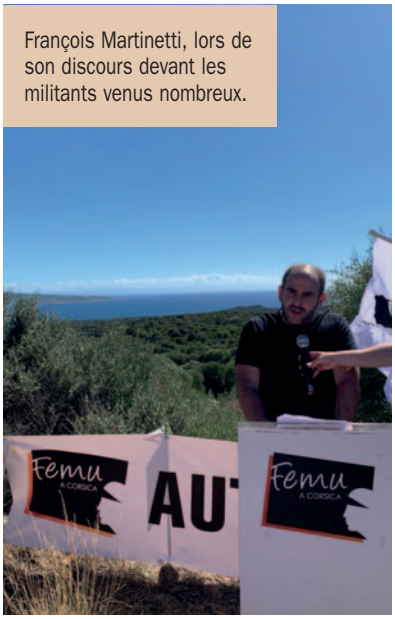

François Martinetti, lors de son discours devant les militants venus nombreux.

« Issu locu, di a Testa, simbulizeghja più chè bè ciò chè no purtemu dapoi anni è anni, da u Sessanta sin'à oghje: da e mubilizazione per l'ambiente, à i tempi duri di a viulenza armata, à e mubilizazione di pettu à certi prughjetti turìstichi speculativi di l'anni 70, ci ramintemu ancu una mubilizazione in lu 2013 quandu Edmond Simeoni s'uppunia torna cù d'altri, à d'altri prughjetti speculativi...
Simu di issu locu è di issa storia custì: una storia di lotta, di cunflittu, di viulenza, di drama, di isse vite militante sacrificate. Ma simu dinù dipoi un certu tempu cunvinti chè solu a demucrazia è u travagliu ponu arradicà un avvene di pace pè u nostru paese.
(...) Nous allons donc à Paris avec cette Histoire, pour ce peuple qui existe et il l'a encore démontré lors de l'assassinat d'Yvan Colonna au mois de mars dernier. Rappelez-vous cette foule immense à Carghjese et les manifestations populaires de Corti, Bastia et Aiacciu.
Nous allons à Paris avec cette légitimité démocratique que les Corses nous ont octroyé à plusieurs reprises depuis 2015, et plus récemment, en nous confiant la majorité absolue en 2021. Cette confiance nous porte et nous commande d'être au travail avec détermination, que nous soyons militants, cadres du parti, élus.
L'autonomie ce n'est pas qu'une revendication statutaire, c'est aussi un état d'esprit qui anime chacun d'entre nous et sous-tends notre action en l'état des contraintes législatives et réglementaires actuelles.
(...) Nous sommes bien sur conscients de la nature Jacobine de l'État, des obstacles, des pièges qui nous seront tendus, des discours parallèles qui se développent, donc la prudence est de mise. Et d'ailleurs nous attendons au-delà de la discussion des réponses claires et définitives et des signes publics forts sur *a Ghjustizia è a Verità per Yvan Colonna*; sur la libération des prisonniers politique Alain Ferrandi et Pierre Alessandri et sur la situation juridique et patrimoniale des anciens prisonniers politiques: retrait du Fijait et abandon des poursuites pécuniaires.
Mais en même nous sommes résolus à réussir ce processus et nous battre pour obtenir ce qu'aucun des précédents statuts n'a pu permettre, depuis celui de 1982, au statut Joxe, puis celui de 2002. L'autonomie est pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la Corse, posée comme hypothèse d'une solution politique. Le travail est à présent lancé. C'est à la fois un défi et un honneur pour les militants que nous sommes d'y contribuer.
(...). Nous allons prendre part à cela, accompagner ce processus à vocation historique avec deux moments:
- Un séminaire *Autonomia* qui sera organisé en week end sur Corti début octobre: développer de manière très concrète et accessible en quoi l'autonomie est une nécessité absolue sur des problématiques aussi essentielles que le foncier, la spéculation, le logement, le social, l'aménagement du territoire, l'économie, la langue, la fiscalité... ces politiques publiques qui déterminent le quotidien des Corses et qui jusqu'ici ont manqué d'un cadre juridique, législatif ou institutionnel adapté.
- Un *Giru paisanu è citadinu* viendra ensuite, sur la base de ce travail réalisé au cours du séminaire, diffuser notre message, le partager avec les Corses, afin que tous puissent participer à ce moment politique déterminant pour l'avenir de notre pays.
(...) Ùn ci serà autunumia senza un appoghju pupulare maiò. Femu nostra, sta rinvindicazione in paese è in cità. Dimu di manera chjara à u Statu, chè no simu pronti à travaglià è à custruì un avvene di pace!
Ma dimu dinù chè a suluzione pulìtica si farà ingiru à ciò chè no simu: un pòpulu chì vole campà lìberu incù a so lingua, nant'à a so Terra. » ■

Affaire Yvan Colonna

Scandale d'État

Plus de six mois après l'agression mortelle d'Yvan Colonna dans la prison d'Arles, la haine et le mépris d'État qui continuent de s'exprimer à son encontre entretiennent colère et exigence de vérité.
Rien dans ce dossier ne rassure sur la non implication de l'État, jusque à l'annonce de l'effacement de certains éléments de preuves. Ce 8 septembre, en effet, à la lecture d'un tract du syndicat UFAP UNSA Justice des personnels pénitentiaires, on apprenait la destruction de certaines vidéos de l'agression. Information qui n'a donné lieu à aucune réaction officielle au niveau du ministère de la Justice ou du Gouvernement, malgré la gravité de l'annonce. Maître Canava, avocat de la famille Colonna rassurait cependant l'opinion ce 12 septembre : le juge d'instruction lui ayant assuré que *« les éléments se trouvaient dans le dossier »* et *« qu'aucun d'entre eux n'a été détruit ou perdu »*.

Que penser de cette nouvelle provocation ? Pourquoi l'administration pénitentiaire a-t-elle affirmé le contraire au syndicat UFAP UNSA Justice ? Cherche-t-on à faire monter la pression populaire ? Ce nouveau scandale était-il destiné à replonger la rue dans la colère pour faire capoter les négociations sur l'avenir de la Corse, qui vraisemblablement embarrassent à Paris ? Corsica Lìbera en effet appelait immédiatement à une manifestation pour le 21 septembre prochain.

« **L'administration pénitentiaire fait le coup du "stade de France"** *en détruisant les vidéos pouvant innocenter, professionnellement, un agent accusé à tort lors du meurtre d'Yvan Colonna !* » s'était exclamé en lettres rouges dans le tract, le syndicat UFAP UNSA Justice, sous le titre : *« Arles - Affaire Colonna : les bourdes »*.
Le syndicat prend fait et cause pour l'agent incriminé pour négligence et défaut de vigilance. Il accuse l'administration de ne pas avoir averti l'agent et de l'avoir mis en danger médiatiquement.
Le tract poursuit : *« notre collègue a légitimement exigé l'obtention d'éléments complémentaires comme les vidéos le concernant lors de sa faction à l'étage, l'accès au rapport complet et officiel, ainsi que la copie de son PV d'audition effectué par l'inspection. De plus, une demande de protection fonctionnelle a été demandée »*.
Et le syndicat de poursuivre : *« l'agent a essuyé un refus à l'ensemble de ses exigences ! Les vidéos ont été détruites. Le rapport interne ne lui sera pas divulgué. Le PV d'audition n'existe pas ! La protection fonctionnelle refusée (...) Les seules images et preuves qui pouvaient disculper et innocenter professionnellement notre collègue, ont été détruites ! (...) L'ensemble des images demandées par l'agent devaient être obligatoirement conservées, sachant que ce dernier fait l'objet d'une enquête administrative, voire d'une procédure disciplinaire, et qu'il y a, par ailleurs, une enquête judiciaire »* dénonce encore le syndicat.
Certaines vidéos ont-elles réellement disparues ou bien sont-elles simplement non divulgables à l'agent en question ? Ce nouveau scandale dans le scandale agrave les tensions.
La colère qui s'est exprimée dans l'île au moyen de véritables combats de rues, le scandale des premières révélations sur la facilité avec laquelle l'assassin a pu opérer, les manquements élémentaires à la surveillance qui aurait dû prévaloir face à des Détenus Particulièrement Signalés, dont l'un d'eux a pourtant opéré à la tête d'un commando djihadiste en Afghanistan, puis s'est particulièrement illustré par des comportements violents en prison contre des détenus, des gardiens ou du matériel, les explications alambiquées des dirigeants de la prison durant l'interrogatoire de l'Inspection Générale de la Justice visant l'administration pénitentiaire, le malaise général qui ne parvient pas à s'estomper depuis six mois, tous ces éléments devraient pourtant alerter l'État au plus haut niveau pour qu'il donne un minimum d'instructions de vigilance dans cette affaire.

Une demande de commission d'enquête parlementaire a été déposée par les députés nationalistes corses et le groupe Liberté Indépendants Outremer et Territoires. Pour Femu a Corsica il s'agit d'*« un fait d'une extrême gravité »*, s'ajoutant au *« traitement étonnamment bienveillant dont a bénéficié F. Elong-Abé en terme de condamnation et d'exécution des peines ; la complaisance répétée et assumée envers un détenu radicalisé au passé violent, identifié comme extrêmement dangereux, y compris par les services spéciaux, le supplice d'Yvan Colonna laissé seul pendant plus de 12 mn ; la panne opportune du système de surveillance pendant l'agression elle-même. Rien n'a été empêché, au stade de la préparation comme de l'accomplissement de l'assassinat »* dénonce encore Femu a Corsica. Autant de constats graves que n'éclaire en rien le rapport de l'Inspection Générale de la Justice qui se conclue sur quelques recommandations et sur deux simples procédures disciplinaires engagées contre l'agent en question et le directeur de la prison centrale d'Arles !
La commission d'enquête parlementaire lèvera-t-elle davantage le voile sur ce qui s'apparente bien à un scandale d'État ? Vulemu ghjustizia è verità per Yvan Colonna ! ■ **F.G.**

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

Recul des droits linguistiques en Europe

L'intergroupe des minorités du Parlement européen tire la sonnette d'alarme

L'intergroupe au Parlement européen pour les droits des minorités organisait une conférence sur le déclin des droits linguistiques en Europe ce mercredi 7 septembre. Plusieurs intervenants étaient présents, dont Fernand de Varennes, rapporteur des droits des minorités pour les Nations Unies. Trois tables rondes conviaient ces témoins à faire part de leurs expériences entrecoupées de prestations de Doria Ousset, qui a remporté le Liet, concours international de l'Eurovision des langues régionales 2022. Elle était accompagnée au piano, à la guitare et à la mandoline par Marina Luciani, Bernard Ferrari et Antoine Leonelli. Un moment fort où la langue et la culture corses se sont faites entendre devant un parterre de députés européens de plusieurs nations.

L'intergroupe au Parlement européen a été fondé en 1983 et regroupe plusieurs dizaines de députés de presque tous les groupes siégeant au Parlement européen : droite, socialistes, centristes, Verts-ALE. François Alfonsi (ALE) copréside cet intergroupe avec notamment l'eurodéputée basque Izaskun Bilbao Barandica (PNV) et Loránt Vincze du PPE (Centre droit). L'intergroupe est particulièrement actif sur la question des droits des langues menacées de disparition. Le 7 septembre, il organisait cet échange sur le déclin de ces langues et le recul de leurs droits au sein de l'Union européenne. Pourtant, près de 50 millions de personnes parlent une langue minoritaire en Europe, et 86 millions souffrent de leur disparition programmée. La Commission européenne, dominée par les États, ne s'empare pas de ce sujet, bravant les idéaux européens de défense de la diversité. L'intergroupe développe un lobbying actif pour forcer la porte de ce centralisme jacobin. Il porte notamment depuis 2017 l'initiative citoyenne Minority Safepack, pétition européenne lancée par la FUEN, Fédération de minorités nationales créée en 1949 et regroupant plus de 100 organisations dans 35 pays. Cette pétition a recueilli plus d'un million de signatures validées dans 11 pays et a gagné ainsi le droit de réclamer à la Commission l'élaboration d'une loi (directive) pour protéger ces langues et cultures menacées. *« Nous sommes très préoccupés car l'implication de l'Union européenne en faveur des langues traditionnelles et des minorités nationales, nous semble très en dessous des besoins et même en recul régulier mandature après mandature »* a dénoncé François Alfonsi. *« L'Union européenne doit être la garante de la diversité culturelle de l'Europe. C'est sa devise, inscrite dans les différents traités. La Commission en continuant de la sorte se rend coupable de non-assistance à culture en danger. »* Pour l'intergroupe, la conférence est donc un *« point d'étape pour relancer et faire converger les initiatives »*. État des lieux, propositions, action ont été développés tout au long de trois tables rondes.

De nombreux député étaient présents. Ici, le Catalan Carles Puigdemont.

Pour Fernand de Varennes l'attitude qui consiste à nier les droits des minorités, notamment dans l'enseignement est *« déraisonnable et injustifiée »*. Privilégier la langue anglaise tout en discriminant les langues régionales, est une *« atteinte aux droits à l'égalité »* qui contrevient aux textes internationaux. *« L'utilisation d'une langue minoritaire comme langue d'enseignement est un droit fondamental »* affirme le rapporteur des Nations Unies qui s'offusque du *« manque de volonté en Europe de reconnaître que les minorités ont des droits »*. On observe depuis l'ONU *« une régression, un mouvement de recul sur tous les instruments européens de protection de ces langues »*. Ce sont de *« simples cadres et pas des traités à part entière »* qui ne permettent pas de réel recours au niveau juridique. *« La Charte européenne des*

Doria Ousset
Un imbasciadrice

Emuzione è incantu, a voce di Doria Ousset hà ribumbatu in core di u parlamentu aurupeu in Brussella, purghjendu a brama di e lingue sprezzate da i Stati centralisti d'esse ricunnisciute è valurizate. Cù ella per purtà ssu messagiu di speranza, a pianista Marina Luciani, è per sunà di ghitarra è mandulina, Bernardu Ferrari è Antone Leonelli. Intermedii musicali cummuventi di talentu è d'affirmazione d'una lingua è d'una cultura corsa purtavoce di tutte e lingue è culture minacciate per dì « noi vulemu campà ». À ringraziali per sti mumenti màgichi è forti ! ■

langues régionales ou minoritaires énonce clairement qu'aucune communauté ne jouit de droits, ce qui est tout à fait surprenant en droit international » déplore encore Fernand de Varrennes qui encourage ceux qui en souffrent à faire appel au droit international. *« Ce n'est pas un hasard, c'est voulu et c'est la preuve de la discrimination à l'égard des langues dans l'Union européenne »*, dénonce-t-il alors que les résolutions du Parlement européen recueillent plus de 80 % de voix favorables.

Une situation qui va de pair avec les *« paroles haineuses à l'encontre des minorités, notamment dans les réseaux sociaux, l'islamophobie, l'antisémitisme, etc. Il y a instrumentalisation des minorités. Les populistes font de ces minorités des cibles à des fins discriminatoires »* déplore-t-il. Au-delà des droits culturels bafoués, il y voit une menace pour la paix. C'est la *« bipolarité du "nous contre eux" puissante et destructrice »*. L'ONU peut, doit être saisie, encourage-t-il. En démontrant la discrimination qui s'exerce à l'encontre des langues régionales, il y a possibilité de se faire entendre au moyen des conventions internationales pour les droits des minorités.

La FUEN, Federal Union of European Nationalities (Angelica Mlinar, vice-présidente) est à l'initiative du Minority Safepack qui vise à l'élaboration d'une convention cadre avec la Charte des langues régionales et minoritaires de l'Europe. Mais depuis, c'est malheureusement la stagnation des droits des langues. *« Tant que les futurs États membres attendent d'adhérer, ils sont très actifs. Une fois l'adhésion acquise, leur enthousiasme retombe »* dénonce la FUEN. Avec cette initiative européenne, elle met la pression sur la Commission. Son objectif est d'adapter la politique de cohésion dans les zones où il y des locuteurs de ces langues. Plusieurs parlements régionaux ont fait part de leur soutien à cette initiative, dont le Bundestag en Allemagne. La commission a promis un débat mais a rejeté toutes les propositions de la FUEN. 73 eurodéputés ont envoyé un courrier pour critiquer cette position de la Commission européenne et une requête a été engagée. *« Nous avons espoir de l'emporter devant la Cour de Justice. La procédure est en cours, nous espérons un arrêt de la Cour de Justice d'ici la fin de l'année, tout au plus en début d'année prochaine ».*

L'Unesco a rendu un rapport sur l'analyse des aides de l'Union européenne aux langues minoritaires. *« La diversité est un des piliers du projet européen pas seulement pour les 24 langues européennes, mais pour toutes les langues, y compris les langues des migrants et les langues régionales ou minoritaires »* explique le représentant de l'Unesco Vicent Climent Ferrando.

« 80 % de ces langues auront disparu d'ici la fin du siècle si l'on ne fait rien. Plus il y a d'exposition à la langue plus il y a de résul-

...

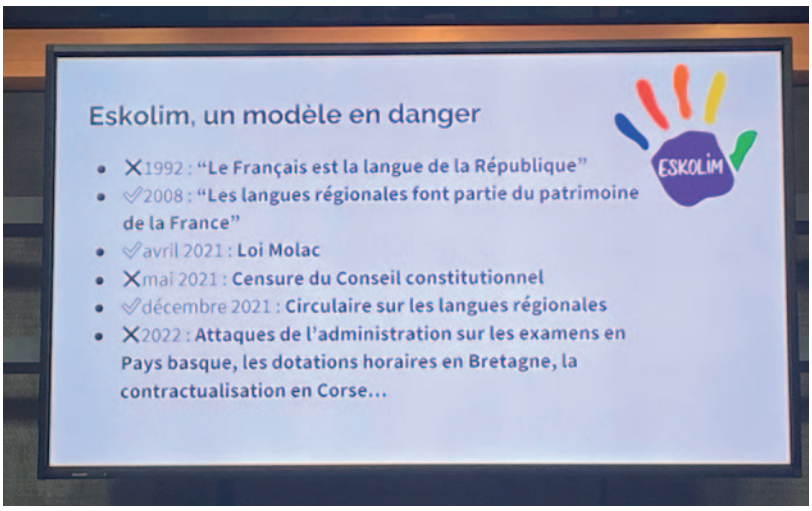

... *tats favorables, y compris d'ailleurs pour la langue majoritaire. Soutenir les langues régionales ou minoritaires n'affecte pas la langue majoritaire»* affirme l'Unesco qui rappelle la résolution Alfonsi adoptée il y a plus de 10 ans pour protéger les langues menacées et les nombreux textes internationaux sur le sujet. *«L'Union européenne n'a pas de compétences législatives mais peut aider ou soutenir ces langues. Il faut promouvoir le multilinguisme, c'est une réalité dans de nombreux pays. Plus de la moitié des Etats membres reconnaissent des langues sur leur territoire».*

Le Conseil de l'Europe est représenté par Elise Cornu, chef de la Division sur les minorités nationales et les langues minoritaires créée en 2020. Elle rappelle que la Convention cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales demeurent les textes de référence du Conseil de l'Europe. 25 ans après leur entrée en vigueur, 25 États ont ratifié la Charte des langues, 39 ont signés la Convention-cadre, 79 langues sont protégées par la Chartre des langues. Elise Cornu met sur le compte de la pandémie l'aggravation de la situation des minorités dans de nombreux États membres, et reconnaît que de nombreux États s'occupent de l'enseignement dans la langue majoritaire *«en négligeant les besoins des locuteurs des langues régionales ou minoritaires»*. La situation de guerre en Ukraine est aussi très préoccupante. La Russie a été exclue du Conseil de l'Europe en mars dernier. Même s'il y a quelques progrès dans certains États, il reste beaucoup à faire entraînant *«beaucoup de frustrations»* chez les locuteurs des langues discriminées du fait du manque de volonté politique des États de changer la donne.
«Une culture qui dispose de moyens suffisants pour concourir notamment dans le monde audiovisuel, c'est une langue qui vit et qui se développe» vante Izaskun Bilbao Barandica. Elle est fière de présenter Andoni Aldekoa de la Torre et Isabel Octavio Uranga, de la radio et télévision basques EITB, un outil qui a transformé le paysage audiovisuel en Euskadi.

EITB a été créée il y a 40 ans alors qu'il n'y avait que les deux chaînes espagnoles. Elle est devenu le premier moyen de communication à avoir rompu le monopole espagnol. La chaîne développe des programmes en basque pour les enfants, des programmes pour l'international, des programmes de musique, diffusés y compris sur internet. *«40 à 60 % des productions doivent être créées, écrites ou dirigées par des femmes»*. EITB concurrence des chaînes internationales. Elle est présente sur Youtube pour aller chercher des publics, notamment jeunes. Elle essaie de combattre les influences étrangères. *«Halloween aujourd'hui est une des fêtes les plus importantes. On est en train de transformer profondément les identités européennes et basques... Il nous faut conquérir le public, réinventer le pourquoi de notre existence, promouvoir notre propre langue notre propre culture. Générer un "cadre basque". Nous devons avoir une garantie de contenus de, et en basque, en étant forts en termes d'informations et de service public».*
Les plateformes comme Netflix, Amazone... sont tenues de respecter ces obligations et rachètent des titres pour leur catalogue qui seront diffusés en basque. *«La fiction c'est la marque de fabrique d'un pays. Il faut l'utiliser. Nous nous positionnons comme un pays qui génère toute une économie dans la filière audiovisuelle»* explique Andoni Aldekoa de la Torre. *«Notre langue doit être positive, attirante, choyée. Nous avons une marche de 21 jours, la Korika, où nous valorisons l'euskara et la joie de la diffuser. Elle a généré 400.000 vues sur Youtube».*
«Il faut donner envie aux jeunes de parler et consommer en basque... Le sport est un véhicule pour notre langue : création d'un programme pour diffuser la Cesta Punta, grande fête de la pelote basque».
«La stratégie de communication qui mise sur la langue de son pays je trouve ça formidable» commente Elin Haf Gruffydd Jones du Pays de Galles, Présidente de Elen. La pandémie a transformé nos stratégies de communication. EITB se tourne vers le futur. La télévision galloise a la même approche : une identité visuelle, des couleurs identifiables, des contenus spécifiques, la numérisation, des archives analogiques, des programmes disponibles. *«Quand on se penche sur les langues minoritaires, nous savons que les services publics sont cruciaux. Il faut une infrastructure numérique fiable... Dans ce contexte, la fracture technologique entre langues de grande diffusion et langues de faible diffusion s'accroit. Une vingtaine de langues européennes sont menacées de disparition. Il est crucial de transmettre la langue d'une génération à l'autre. Le numérique parfois interrompt cette transmission qui se faisait par l'oralité. Il y a urgence à ne pas perdre la transmission linguistique».*

Elen, c'est 157 associations spécialisées dans le domaine des droits des langues minoritaires explique son représentant, David Hicks. L'organisation dénonce l'impunité des Etats (population catalane réprimée pour s'être exprimée en catalan). *«La situation de discrimination s'aggrave alors que nous sommes censés respecter la diversité, ça doit changer. Elen se tourne vers le Conseil de l'Europe et les Nations Unies pour faire bouger les choses, vivre nos vies dans nos langues».*
L'intergroupe souhaite une directive pour protéger les langues minoritaires, combattre la discrimination linguistique, protéger les droits fondamentaux des minorités, faire en sorte qu'elles ne soient plus vues comme un problème mais comme un apport aux sociétés.
Il faut un cadre pour protéger les minorités linguistiques, les reconnaître, assurer

un suivi de leur situation, sanctionner toute discrimination, garantir un service transfrontalier aux minorités linguistiques, *« la promotion et la mise en œuvre des droits des minorités linguistiques sont une valeur ajoutée pour nos sociétés »*.

Peio Jorajuria, président de Seaska, présente la fédération des écoles en langue basque, membre d'Eskolim qui rassemble dans toutes les régions en France où il y a une langue régionale à défendre, les réseaux d'enseignement associatif immersif. Eskolim c'est six réseaux, en Alsace, Bretagne, Pays Basque, Catalogne, Occitanie et Corse, qui comptaient en 2021, 188 établissements pour un peu plus de 14.100 élèves, de nombreuses écoles primaires, 16 collèges et 4 lycées. Ces écoles sont sous contrat d'association depuis 1993, reconnues par l'État comme service public d'éducation, et donc avec une prise en charge par l'État des enseignants. Au bout de la scolarité, l'enfant est parfaitement bilingue et d'un excellent niveau en basque, mais aussi en français. Les établissements Eskolim réalisent parmi les meilleurs résultats scolaires de France. *« C'est pourtant un modèle en danger, censuré par le Conseil constitutionnel depuis mai 2021, mais "autorisé" depuis décembre 2021 pour gommer, sans le contredire, l'avis du Conseil constitutionnel ! Les établissements subissent des attaques de l'administration, en Corse, les écoles ne sont pas encore contractualisées, en Pays Basque, les élèves ne peuvent pas passer leurs épreuves du baccalauréat en langue basque »*.

En conclusion, l'intergroupe par la voix de Izaskun Bilbao Barandica prône *« une stratégie globale et une coopération poussée entre les communautés concernées »* pour résister à ce recul des droits linguistiques, dynamiser l'économie et la création d'emplois préserver la justice sociale. *« Des échanges d'expériences, des partenariats publics/privés, le dynamisme des médias, en particulier les médias publics, ainsi que le dynamisme et la coopération avec la société civile ont été et continueront d'être essentiels à la préservation et à la promotion des langues minoritaires, et à la création dans ces langues »*.
« À cette tribune, vous avez un député socialiste, un député PPE, un député du groupe Renew et moi-même des Verst-ALE. J'espère que l'on sera entendu dans nos groupes et que l'on pourra mettre la question des langues et cultures minoritaires à l'agenda du parlement européen ! » a conclu François Alfonsi. À suivre donc dès ces prochains mois. ■ **Fabiana Giovannini.**

De gauche à droite, Lea Ferrandi, Jean Christophe Cordaillat, Lisandru Bizzari, Clara Maria Laredo et Maxence Helfrich.

Plateforme jeunesse des Régions & Peuples Solidaires

Les jeunes militants s'organisent !

Lors de la dernière Université d'été de la Fédération R&PS nous avons annoncés la naissance de la plateforme jeunesse de la Fédération. Il s'agit d'un réseau informel reliant les jeunes des partis membres de la Fédération qui s'organise en canal de discussion.
D'un point de vue représentationnel, la plateforme jeunesse demande à chacun des partis de désigner deux représentants, de préférence un binôme mixte, ayant entre 15 et 30 ans.
D'un point de vue idéologique la plateforme se base sur les mêmes principes que la Fédération Régions et Peuples Solidaires qui promeut le fédéralisme à base régional selon les principes d'autonomie, de coopération et de solidarité, en se concentrant davantage sur l'écologie et la jeunesse comme l'exprime la déclaration ci-après, lu devant le Congrès de R&PS par cinq jeunes militants des partis Femu a Corsica, PNC, Unser Land (Alsace), Union Démocratique Bretonne et Mouvement Région Savoie.
Initiative à suivre ! ■
Clara Maria Laredo.

1. Nous demandons la reconnaissance des peuples et leur droit à l'autodétermination.
2. Nous demandons la reconnaissance officielle/constitutionnelle des langues minorisées.
3. La défense de l'environnement doit être la priorité absolue dans toutes les décisions politiques présentes et futures.
4. Nous demandons pour chaque jeune le droit de s'éduquer, de se former et de travailler au pays et dans sa langue qu'ils souhaitent en développant des solidarités visant à réduire les disparités sociales, économiques et territoriales avec les différents peuples et régions en France et en Europe.
5. Nous demandons le droit au logement pour chaque jeune, à l'abri de la spéculation immobilière à outrance.
6. Nous combattons toute forme de discrimination dans l'espace public physique et numérique.
7. Nous défendons le droit pour chaque jeune d'accéder à des activités sportives et culturelles sur l'ensemble du territoire à un prix abordable.
8. Nous demandons l'enseignement et la promotion de l'Histoire des différentes régions et peuples et nous dénonçons le récit national uniforme imposé par le centralisme parisien.
9. Nous demandons la mise en place en France et en Europe d'un système fédéraliste à base régionale qui respecte les territoires historiques des peuples.
10. Nous demandons le développement de la démocratie locale par une implication accrue de la jeunesse. ■

Eculugia

Le Piana devient le premier ferry équipé d'un filtre à particules

Les nouveaux filtres à particules du navire amiral de la Méridionale ont été inaugurés le 5 septembre dernier lors de la traversée Marseille-Aiacciu. La compagnie, qui était déjà pionnière dans le raccordement des navires au courant de quai, effectuera désormais la liaison entre Marseille et la Corse sans émettre de fumées noires.

Une prouesse technologique

Trois ans de recherches ont été nécessaires avant son installation. Cette innovation a été rendue possible par la mise en place d'un filtre sur les moteurs captant 99 % des rejets de particules fines et des oxydes de soufre, ce qui neutralise les émissions polluantes. Le fonctionnement de ce procédé connait trois grandes phases selon Christophe Seguinot, directeur technique de l'armateur basé à Marseille : *« Vous avez les tuyaux d'échappement dans lesquels on injecte du bicarbonate de sodium. Par réaction chimique, les particules acides contenues dans les gaz vont être neutralisées puis filtrées. Les déchets solides sont ensuite récupérés à terre sous forme de poudre par les incinérateurs. »*

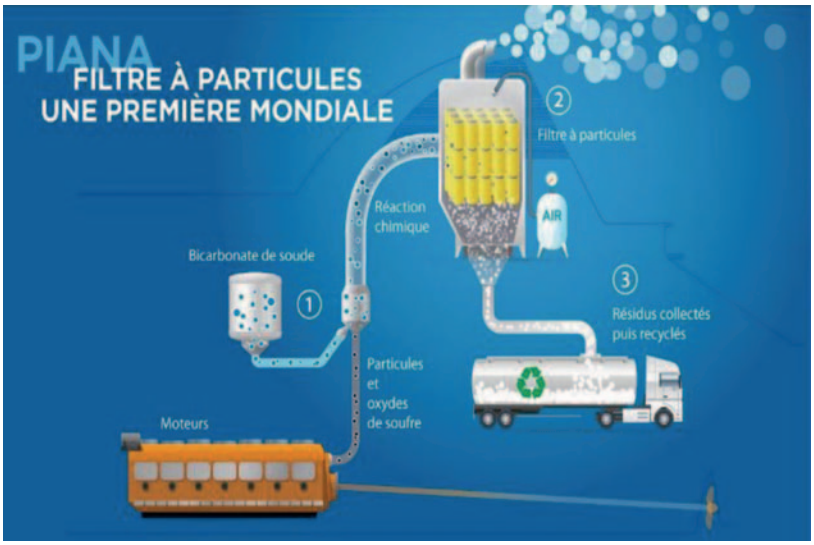

Une solution inédite

La méridionale avait expérimenté dès 2019 la marinisation des filtres à particules à base de bicarbonate de soude utilisés traditionnellement dans les complexes industriels comme les centrales thermiques. Après le succès du test, l'innovation a alors été étendue aux quatre moteurs. La création de ce filtre révolutionnaire a demandé un investissement de 16 millions d'euros dont plus de la moitié financée par la région PACA et près de 5 millions par l'Ademe. Cette innovation intervient dans un contexte de plus en plus tendu entre les élus méditerranéens et les professionnels du maritime alors que le maire de Marseille a lancé, cet été, une pétition contre la pollution émise par les bateaux de croisière. Benoit Payan avait alors réuni 50 000 signatures, signe du mécontentement des riverains et habitants de la côte face à la pollution de l'air.

Le Piana est à présent le seul navire à aller au-delà de la règlementation internationale qui impose une réduction par sept de la teneur en soufre des carburants utilisés dans le transport maritime, passant de 3,5 % à 0,5 %. Mais le choix de la Méridionale reste une exception alors que les autres compagnies utilisent des systèmes de circuits ouverts où l'eau utilisée pour nettoyer les fumées est directement rejetée en mer. *« La prochaine étape concernera les rejets de dioxyde d'azote, où nous visons une baisse de 70 % »*, développe Christophe Seguinot.

Le transport maritime, qui représente 90 % du commerce mondial, est responsable de 4 % des émissions de CO_2 et de 10 % des émissions de soufre. Cette solution pourrait être généralisée pour faciliter le respect de la décision de l'Organisation maritime de limiter les émissions de soufre à 0,1 % à compter de 2025 en Méditerranée. Les compagnies continuent cependant de privilégier les fuels lourds dégageant beaucoup de matières polluantes comme l'oxyde d'azote et l'oxyde de souffre. ■

Pauline Boutet-Santelli.

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/FS/007
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : Fourniture d'un système de verrouillage électronique de porte
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure
Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 30 % Matériel de sécurisation:descriptif des équipements proposés selon les spécificités prévues au CCTP
- 20 % Solution d'administration:descriptif des outils spécifiques proposés (logiciels et équipements physiques) relatifs à la solution globale tels que définis dans le CCTP
- 10 % Gestion de projet:présentation de l'équipe dédiée à l'ODARC, planning prévisionnel de déploiement, mise en service et installation de l'ensemble du matériel, suivi du projet avec la gestion des évolutions d'architecture et/ou de technologie
- 40 % Prix des prestations
Remise des offres : 30/09/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 06/09/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

---

S.C.I. « P A M A T »

Siège social : Lieu-dit ARBUCETTA
20620 BIGUGLIA

R.C.S. BASTIA : 421.081.402

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable. Le siège de la liquidation reste fixé au siège social actuel et Madame Jocelyne FORNELLI, gérante, a été nommée en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

CLOTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. POULLIN M
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1 000 €
5 rue Faggianelli, 20200 Bastia
R.C.S. BASTIA 824 060 099

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 31/07/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation de la société.

Pour avis, Le liquidateur.

AVIS DE PUBLICITE

SARL CREATION HABITAT CONSTRUCTION - CHC
Capital : 42 990,62 euros
Siège Social : 1245 route de Borgo Village, chez Mr et Mme MAILLE, 20290 Borgo
R.C.S. Bastia : 418 567 780

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2022, il résulte que :
- l'article 3 des statuts est modifié en conséquence, comme suit :
Ancienne dénomination : CORSE HABITAT CONFORT
Nouvelle dénomination : CREATION HABITAT CONSTRUCTION - CHC
- le siège social a été transféré à compter du 12 septembre 2022 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancien siège : RN 193, Valrose, 20290 Borgo
Nouveau siège : 1245 route de Borgo Village, chez Mr et Mme MAILLE, 20290 Borgo
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le Gérant.

ALTU CASTELLU
SASU en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : Lot Altu Castellu - Route des sanguinaires - 20000 AJACCIO
Siège de liquidation : Lot Altu Castellu - Route des sanguinaires - 20000 AJACCIO
849 295 845 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 08/09/2022 au Lot Altu Castellu - Route des sanguinaires - 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur José TARSITANO, demeurant 26 rue du soleil levant 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu - 9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 avril 2011, Madame Restitude Anne VILLANOVA, en son vivant retraitée, demeurant à CALENZANA (20214) 3 Route DE MONCALE.
Née à CALENZANA (20214), le 10 mai 1924.
Veuve de Monsieur Joseph LECA et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à CALVI (20260) (FRANCE) Avenue Christophe Colomb, le 1er novembre 2018.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial en la résidence de CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani, le 26 juin 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marc-Antoine MICHELI, notaire à CHATEAU-THIERRY (02400) 1 Avenue de l'Europe, référence CRPCEN : 02114, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

www.arritti.corsica

ARRITTI

Dapoi 1966

settimanale naziunalistu corsu

S'abonner à ARRITTI, c'est rester en lien avec l'actualité de l'île.
C'est contribuer aux avancées du peuple corse et à promouvoir la liberté d'expression dans un monde où la presse libre se débat dans les difficultés.

Lighjite ARRITTI. Infurmàtevi nant'à analisi nustrale è attualità aurupea ch'ùn si tròvanu nant'à l'altri mèdia.

Chaque semaine, recevez chez vous toute l'actualité de la Corse et d'ailleurs.

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....

Indirizzu (adresse) : .....

.....

Telèfonu (téléphone) : .....

Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica